

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du mercredi 20 septembre 2017 à 20 h30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Mickaël ARANDA, Brigitte DAVID, Marcel DUFOUR, Françoise MARIZY

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Mickaël ARANDA a donné pouvoir à Alexandre CRETIAUX.

Brigitte DAVID a donné pouvoir à Sylvie GAY.

Françoise MARIZY a donné pouvoir à Christian BOSCH.

QUESTIONS A TRAITER

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2017 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

- Désignation des conseillers communautaires suite à recomposition du Conseil Communautaire :

Conformément à l'article L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à l'élection de nouveaux conseillers municipaux sur deux communes -Serley et Sens-sur-Seille -, Mme le Maire indique qu'il est demandé de procéder à l'élection des délégués à la Communauté de Communes Bresse Revermont 71.

Mme le Maire rappelle que Saint Germain-du-Bois perd un siège. Jusqu'à ce jour, six sièges étaient attribués à notre commune, mais uniquement 5 représentants pouvaient siéger depuis la démission de Mme Marie-France FEVRE.

Dans son mail du 8 septembre, M. BROCARD, secrétaire général de la sous-Préfecture de Louhans, apporte les précisions suivantes : puisque « *la commune dispose de moins de sièges qu'à l'issue des dernières élections municipales, les conseillers communautaires du nouvel organe délibérant sont élus parmi les conseillers sortant au scrutin de liste à un tour, sans adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation* ».

Mme le Maire présente donc la liste :

- Mme ROBELIN Nadine
- M. VIEUX Jean Claude
- Mme MARTIN Catherine
- M. BIDAULT Régis
- Mme GROS Blandine

Après un vote à main levée, les délégués de notre commune à la CCBR 71 sont élus à l'unanimité :

- **Mme ROBELIN Nadine**
- **M. VIEUX Jean Claude**
- **Mme MARTIN Catherine**
- **M. BIDAULT Régis**
- **Mme GROS Blandine**

- **Mise en place du temps partiel au sein de la commune de Saint Germain-du-Bois :**

Mme le Maire explique que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents du service public. Conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire. Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an. Il peut être accordé de droit ou sur autorisation :

- temps partiel sur autorisation (quotité comprise entre 50 % et 70 %),
- temps partiel de droit (quotité de 50, 60, 70, 80%), accordé :
 - à l'occasion de la naissance ou l'adoption d'un enfant jusqu'à son 3^{ème} anniversaire ;
 - pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
 - pour créer ou reprendre une entreprise.

Le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Suite à une demande d'un agent, Mme le Maire propose d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application suivantes :

- le temps partiel peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel ;
- les quotités du temps partiel sur autorisation sont fixées à 50, 60 ou 70 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein ;
- la durée des autorisations est fixée à 6 mois. Le renouvellement se fait par tacite reconduction dans la limite d'un an. A l'issue de cette période, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse ;
- les demandes devront être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée (pour la première demande et la demande d'un éventuel renouvellement) ;
- les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :
 - à la demande des intéressés dans un délai de 2 mois avant la date de modification souhaitée ;
 - à la demande du Maire si les nécessités du service - et notamment une obligation impérieuse de continuité de service - le justifie.
- la réintégration du temps plein peut intervenir avant l'expiration de la période en cours sur demande des intéressés, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Elle peut également intervenir sans délai en cas de motif grave, diminution substantielle des revenus du ménage ou changement dans la situation du ménage ;
- les fonctionnaires stagiaires ne peuvent être autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel pendant la durée de leur stage.

A la demande de M. Alexandre CRETIAUX, Mme le Maire précise que les modalités ci-dessus sont celles prévues dans les collectivités territoriales et n'ont pas été définies par la commune de Saint Germain-du-Bois.

Mme le Maire explique que la Commission technique paritaire devra donner son avis.

Mme le Maire ajoute qu'il lui appartiendra d'accorder les autorisations individuelles de passage à temps partiel, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des lois et de la délibération proposée. Les autorisations seront données en concertation avec les membres de la Commission du Personnel.

M. Laurent CAGNE demande comment s'organisera le service suite à la présente demande de passage à temps partiel. Mme le Maire précise que l'agent ne travaillera pas les mardis et jeudis après-midi, pour tenir compte du fait que sa collègue ne travaille pas les mercredis et vendredis après-midi. Lors des périodes de congés de sa collègue, l'agent travaillera à temps plein. Des permanences seront par ailleurs mises en place pour l'établissement des cartes d'identité, afin de faciliter le travail des agents administratifs. En cas de besoin, le recours à une secrétaire d'une autre mairie 4 demi-journées par semaine pourra être étudié.

M. Alexandre CRETIAUX souhaite qu'en cas de refus éventuel d'une demande de passage à temps partiel, ce refus soit motivé, afin que l'agent concerné puisse disposer d'explications quant à la décision prise. Mme le Maire précise que c'est dans ce sens qu'elle envisage les choses. Plusieurs entretiens ont ainsi eu lieu avec l'agent concerné par la demande objet de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées.

- Ouverture du camping - Tarif mensuel 1 personne :

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre du chantier du gazoduc, des ouvriers avec caravane ont sollicité un emplacement sur le camping de l'Etang Titard, à compter du 14 mars 2017 et pour plusieurs mois. Elle ajoute qu'une nouvelle demande a été formulée pour maintenir le camping ouvert jusqu'au 31 décembre 2017. Pour mémoire, celui-ci est habituellement fermé à compter du 15 septembre.

La Commission Tourisme propose la mise à disposition de tous les emplacements disponibles du camping pour les ouvriers du gazoduc. Elle propose un supplément de 50 € par mois pour les frais d'énergie, soit un tarif mensuel de 220 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de maintenir le camping ouvert jusqu'au 31 décembre 2017 pour les employés du chantier du gazoduc (fermé à compter du 15 septembre 2017 pour les autres campeurs),**
- **de mettre à disposition des ouvriers du gazoduc tous les emplacements disponibles,**
- **de créer un tarif mensuel 1 personne de 220 € (taxe de séjour en sus, forfait payable à l'avance),**
- **de demander à l'entreprise qui emploie les ouvriers de se porter garante en cas d'éventuelles dégradations. Un arrêté municipal sera pris, interdisant le bruit après 22 heures.**

- Tarifs et modalités de facturation des droits de place du marché :

Mme le Maire explique que certains abonnés du marché souhaitent régler leur emplacement par trimestre échu. A ce jour, la facture intervient en début de trimestre.

La Commission propose, afin de maintenir notre marché du samedi matin, d'accepter leur demande, en maintenant bien-sûr les tarifs des droits de place.

Le Conseil Municipal décide de :

- **maintenir les tarifs des droits de place au marché, à savoir :**
 - **abonnés : 0,30 € le mètre linéaire,**
 - **non abonnés : 0,60 € le mètre linéaire,**
 - **semi : 48 € l'unité par passage,**
 - **petit camion : 12 € l'unité par passage,**
 - **camion pizza : 60 € l'unité par trimestre,**
 - **branchements électriques : 24 € par trimestre,**
 - **branchements électriques : 1,80 € par jour.**
- **facturer les abonnés au marché par trimestre échu.**

- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 :**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Mme le Maire présente les principaux points du rapport :

- au 31/12/2016, le service public d'assainissement collectif dessert 725 abonnés, en hausse de 4,2 % par rapport à l'année précédente,
- le volume facturé aux abonnés est pour sa part en augmentation de 36 %,
- le réseau de collecte est composé d'un linéaire de 17,38 km,
- le calendrier des travaux selon la programmation envisagée est présenté.

Mme le Maire précise que le rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération. Après délibération, il sera transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au SISPEA (système d'information, observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,**
- **de transmettre la présente délibération aux services préfectoraux,**
- **de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,**
- **de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.**

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- Commission Urbanisme :

La réunion du 8 septembre dernier a porté sur les audits énergétiques réalisés par le cabinet DUPAQUIER, dans l'objectif d'atteindre les 40 % d'économie d'énergie après rénovation des bâtiments communaux. Ces audits, en particulier ceux des écoles et de la salle des fêtes, doivent être retravaillés par le cabinet d'études. Ils présentent chacun trois scénarios d'évolution ainsi qu'un chiffrage des travaux à réaliser : scénario de base / scénario intermédiaire / scénario performant. Il faut généralement prendre en compte le scénario intermédiaire pour atteindre les 40 % d'économie d'énergie. A titre d'exemple, pour le bâtiment abritant la cantine :

- scénario de base : 68 280 € HT, reposant sur l'isolation des murs par l'extérieur, l'isolation du plancher bas en surface, le renforcement de l'isolation des combles, la pose de robinets thermostatiques à la cantine et la mise en place de compteurs d'énergie thermique,
- scénario intermédiaire : 103 720 € HT,
- scénario performant : 135 220 € HT.

Pour la salle des fêtes, Mme le Maire propose un audit pour étudier la faisabilité d'un chauffage commun à la salle des fêtes, la salle de danse et la Mairie.

Une réunion est en cours d'organisation avec M. CORDELIER (ATD) pour la présentation du bilan énergétique 2016 de la commune. La date du 24 octobre à 9 h 30 est en attente de validation.

- **Commission Vie associative :**

M. Gaëtan MOISSON indique que la réunion organisée le 11 septembre a permis la mise en place du calendrier des manifestations 2018 avec les différentes associations.

- **Commission du Personnel:**

M. Patrice CALVEZ présente le compte-rendu de la réunion du 12 septembre :

- demande d'avenant au contrat de travail pour passage à temps partiel : cf. délibération ci-dessus ;
- recrutement du responsable des services techniques : après étude par le centre de gestion des 7 candidatures reçues, 2 candidats vont être convoqués en entretien le 26 septembre. Le jury sera composé de Mme le Maire, d'un adjoint, de Mme DUMEY, secrétaire générale et de Mme BOLLETEAU (Centre de Gestion). Les deux personnes retenues pour les entretiens travaillent déjà dans des collectivités territoriales et assument des fonctions d'encadrement. L'annonce pour le poste va être remise en ligne pendant 2 semaines. Une fois le candidat choisi, il faudra compter un délai d'un mois et demi à trois mois avant la prise de fonction effective, soit en début d'année 2018. Mme Blandine GROS demande si les candidats ont le permis nécessaire pour la conduite du bus scolaire : c'est le cas de l'un d'entre eux. Suite à la question de Mme Claudia GENIEUX, il est précisé qu'il n'y aura de période d'essai pour le candidat qui sera retenu ; étant donné qu'il est déjà en poste, il s'agira d'une mutation.

- **Commission Communication :**

M. Patrice CALVEZ présente les travaux de la commission qui s'est réunie le 14 septembre :

- Bulletin municipal : afin de réduire le nombre de pages du bulletin, la rétrospective 2017 sera réalisée par trimestre et non par mois. Les travaux des salles d'évolution seront présentés. Une page sur le développement durable, notamment l'impact de l'arrêt de l'éclairage public la nuit, est envisagée, sous réserve que des éléments chiffrés soient disponibles. Seront également abordés : les données du recensement 2017, le plan Zéro phyto, la Foire du Renouveau (photos), une page Histoire avec un article de M. Michel DEBOST sur Louis PACCAUD.
- Page Facebook : la Commission propose la création d'une page Facebook de la commune, destinée à communiquer sur les manifestations et événements qui seront organisés, par la commune et les associations. MM. Christian BOSCH et Patrice CALVEZ se chargeront de sa gestion.

- **Modification des horaires - Bureau de Poste de Saint Germain-du-Bois :**

Depuis la dernière évolution des horaires d'ouverture du bureau de poste de Saint Germain-du-Bois, la charge des agents au guichet a baissé de 8 %. C'est pourquoi la Poste envisage une nouvelle modification des horaires d'ouverture. A partir de fin décembre, le bureau de poste de Saint Germain-du Bois n'ouvrira qu'à 10 heures le mardi matin, les agents étant en début de matinée en formation à Louhans.

Horaires actuels	Lundi 9h - 12h 14h - 16h30	Mardi 9h - 12h 14h - 16h30	Mercredi 9h - 12h 14h - 16h30	Jeudi 9h - 12h 14h - 16h30	Vendredi 9h - 12h 14h - 16h30	Samedi 9h - 12h
Horaires envisagés	Lundi 9h - 12h 14h - 16h30	Mardi 10h - 12h 14h - 16h30	Mercredi 9h - 12h 14h - 16h30	Jeudi 9h - 12h 14h - 16h30	Vendredi 9h - 12h 14h - 16h30	Samedi 9h - 12h

- Avant-projet définitif Sécurisation et Rénovation des écoles :

L'objectif est d'aménager des parkings et voies de circulation au niveau des écoles primaire et maternelle. Le cabinet d'architecture ARCAD'26, maître d'œuvre du projet, propose la réalisation de stationnement en épis, l'aménagement d'espaces végétalisés, la mise en place d'éclairage extérieur, la prolongation de la voirie pour permettre l'accès au stationnement, l'implantation d'un abri à vélos. Il envisage également la création d'un auvent au droit de l'accès est de la cour de l'école maternelle afin d'abriter les parents. La rénovation des cours de récréation des écoles est également prévue, avec mise en place de mobiliers et jeux pédagogiques. Enfin, des systèmes de vidéophonie seront installés afin de gérer l'accès aux écoles.

Les premières remarques sur le projet proposé sont faites. Une piste cyclable sera notamment à prévoir, pour sécuriser les enfants qui viendront à l'école en vélo.

Le cabinet d'architecture communiquera prochainement le budget concernant la proposition qu'il a présentée pour ce projet Sécurisation et Rénovation des écoles.

- Projet d'agrandissement du RAM de Saint Germain-du-Bois :

La CCBR 71 souhaite que des travaux soient effectués dans les locaux du Relais des Assistantes Maternelles en raison de l'accueil de manière pérenne de 8 à 15 enfants par semaine depuis la rentrée 2016, 8 assistantes maternelles fréquentant quotidiennement le RAM. La capacité d'accueil des locaux est désormais insuffisante, les normes de la PMI (5 enfants au m²) ne permettant d'accueillir que 7 enfants.

La CCBR 71 propose des travaux d'amélioration des locaux afin d'agrandir la salle d'activité et de créer un espace sécurisé pour les bébés. Elle souhaite aussi que l'entrée soit modifiée afin d'être davantage sécurisée et qu'un abri pour les poussettes soit mis en place.

Mme le Maire précise que les locaux du RAM sont propriété de la commune et mis à disposition de la CCBR71. Une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux à réaliser peut être sollicitée auprès de la CAF.

Par ailleurs, la permanence de la responsable du RAM, Mme DALLEREY, aura lieu en Mairie le mercredi de 8 h à 11 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

- Présentation des propositions sur le système informatique de la Mairie :

L'entreprise DENBOB' Informatique ayant cessé son activité, le contrat de maintenance de la Mairie doit être renouvelé. Trois propositions ont été analysées par M. Patrice CALVEZ, elles portent sur la maintenance informatique mais aussi sur la sécurisation du système informatique de la Mairie : remplacement du serveur, mise en place d'une borne wifi, maintenance informatique.

Concernant le serveur, c'est la proposition d'Inforgestion qui est la plus adaptée. En matière de système de sauvegarde, c'est l'entreprise Almis qui est la mieux placée. Au final, la proposition faite par Inforgestion semble le mieux correspondre aux besoins. Cette société présente par ailleurs l'avantage d'être familière des logiciels utilisés par les mairies.

- **Avant-projet définitif - Construction d'un centre d'exploitation DRI - ZA Bois des Rampes :**

Les services de la DRI sont venus présenter en Mairie le projet de construction d'un nouveau centre d'exploitation dans la zone artisanale. Le coût estimé des travaux est de 700 000 €. Les services administratifs resteront route de Sens, seule la partie technique des locaux sera installée sur la zone artisanale.

- **Projet départemental de Centre de Santé :**

Le Conseil Départemental a fait part de son projet de centre de santé, destiné à installer des médecins dans les secteurs où ils font défaut. Ces médecins seront salariés du département. Suite à cette annonce, une réunion de travail a été organisée dans notre commune. Les questions soulevées à cette occasion ont été soumises au Conseil Départemental. Il semble pour le moment en ressortir que la mise en œuvre du dispositif n'est pas finalisée. Le Conseil Départemental a précisé que l'implantation d'un médecin sur une commune ne serait pas définitive : elle se ferait dans l'attente de l'installation d'un nouveau médecin et en l'absence d'autre priorité sur un autre secteur du département.

- **Nouveau Préfet de Saône-et-Loire :**

M. Jérôme GUTTON a été nommé Préfet de Saône-et-Loire en remplacement de M. Gilbert PAYET.

- **Nouvelle Principale du Collège de Saint Germain-du-Bois :**

Depuis la rentrée, Mme Véronique SCHMITTER est la nouvelle principale du collège du Bois des Dames.

- **Organisation de l'inauguration des salles périscolaires :**

En matière de travaux dans les salles d'évolutions, il ne reste plus à réaliser que la mise en route du chauffage, dont l'installation a pris du retard, ainsi que la pose des cloisons amovibles qui interviendra au cours des vacances scolaires de la Toussaint.

Mme le Maire propose d'organiser l'inauguration du bâtiment le samedi 18 novembre prochain et présente la liste des invités pressentis.

M. Alexandre CRETIAUX demande si un règlement va être rédigé concernant l'utilisation des salles périscolaires, ainsi que les consignes pour y pénétrer. Mme le Maire indique qu'elle va adresser aux parents d'élèves un courrier leur demandant de prévoir des chaussons, afin d'éviter les glissades sur le carrelage. Elle précisera également l'utilisation des salles par les enseignants, l'utilisation pour les récréations n'étant par exemple pas souhaitée par la municipalité.

- **Informations diverses:**

- Pompiers de Saint Germain-du-Bois : depuis le 15 septembre dernier, la caserne des pompiers dispose de tous les véhicules nécessaires à ses interventions.
- Les remerciements reçus en Mairie sont présentés.
- Association Courir pour eux : courses et randonnées, suivies d'un repas, seront organisées le 8 octobre prochain au profit du petit Maxendre. Les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent sont invités à se retrouver pour participer à la marche de 11 km.
- 11 ventes de biens immobiliers sont intervenues sur la commune depuis le 16 juin dernier.

- Une question diverse adressée par mail par M. Alexandre CRETIAUX, Mme le Maire propose une réunion de la Commission du Personnel le 26 septembre à 18h30 pour la traiter.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 octobre 2017 à 20 h 30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 10.